
Don patriotique de 324 livres par le citoyen Bouillaud fils, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique de 324 livres par le citoyen Bouillaud fils, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 644;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32958_t1_0644_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

en payant de leur personne, s'associer avec leurs braves frères d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Montagne, ci-dev' St-Affrique, 19 pluv. II*] (2).

« Représentants,

Gloire éternelle aux défenseurs de la République; nos jours sont enfin comptés par des victoires. Les tyrans bientôt reconnaîtront la souveraineté du peuple dont vous faites le bonheur. Restez à votre poste, Représentants, c'est le moyen de faire expier aux tyrans leur crime sur l'échafaud vengeur des insultes faites à notre liberté. A votre exemple nos défenseurs resteront inébranlables à celui qu'ils occupent, nous perpétuerons nos offrandes pour les encourager, et par cet ensemble d'unité, nous aurons la force de vaincre tous les despotes et de donner aux hommes qu'ils gouvernent l'idée de secouer des chaînes que ces tyrans exécrés par la raison tiennent encore. Naguère je vous ai dit que les hauts du district venaient de faire passer à nos défenseurs, mille chemises, aujourd'hui il en est 521 de plus qui viennent d'être versées au magasin à Toulouse avec deux cent trente sept mouchoirs. Ce n'est pas là tout ce qu'ils veulent offrir, car c'est leurs corps qu'ils offrent, ils veulent avoir part active aux lauriers qui doivent ceindre la tête d'un chacun des héros qui assurent la liberté ».

GUIRAUD.

37

Le citoyen Bouillaud fils offre à la patrie 324 liv., qu'il regrette de ne pouvoir venir déposer lui-même. Chirurgien aide-major de l'armée des Ardennes, il désireroit passer sur les vaisseaux de la République.

Mention honorable du don, insertion au bulletin (3).

[*Mouzon, 27 pluv. II*] (4)

« Liberté, égalité, fraternité, révolution ou la mort.

Citoyen président,

Tu voudras bien être auprès de la Convention nationale l'organe d'un bon sans-culotte qui désirerait au milieu d'elle faire retentir les cris sacrés de vive la Montagne, vive la République.

J'avais étudié la chirurgie plus d'un an à La Valette, département de la Charente, ma patrie, continué l'étude de cet art pendant quatre années à l'Hôtel-Dieu de Paris. Lorsque la guerre des hommes libres contre les tyrans commença au 1^{er} avril 1792 (style esclave), le désir de servir une aussi belle cause, en secourant ses défenseurs, me fit accepter une place d'élève en chirurgie à l'armée des Ardennes.

Sur mes appointemens, d'abord de 100 l. puis

(1) P.V., XXXII, 395-96.

(2) C 294, pl. 979, p. 35.

(3) P.V., XXXII, 396. J. Sablier, n° 1173.

(4) C 293, pl. 965, p. 16.

de 125 l., enfin de 150 l. par mois, j'ai économisé la valeur de 324 l. Elle m'est odieuse par l'effigie du despote frappée sur l'or et l'argent représentatifs de cette somme (1). Il y a longtemps que j'aurais changé ces pièces contre la monnaie républicaine si je n'avais eu l'espoir de les offrir complètement à la Convention. Content d'être utile dans la place que j'occupais, je n'en ai jamais demandé d'autre; cependant promu au grade de sous-aide major depuis le 9 pluviôse présent mois, mes appointemens sont doublés; je ne veux plus de ces métaux durs et orgueilleux dont la possession gêne un sans-culotte; j'en fais hommage à la République, puissent-ils être changés en un fer vengeur sous lequel tombe la tête du dernier oppresseur du genre humain.

P.S. Mon unique envie est de servir la chose publique. Si je pouvais être plus utile dans la marine, je recevrai avec plaisir l'ordre d'aller secourir mes braves frères d'armes qui montrent si bien à ces fiers Anglais qu'ils ne sont pas les conquérants des mers. Salut et fraternité. Ton concitoyen ».

BOUILLAUD [« fils de parens peu fortunés. »]

38

La société montagnarde de Boulogne-sur-Mer donne des détails sur la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Extrait des délibérations; Boulogne, 30 niv. II*] (3)

Présidence de Barret.

Le son des instruments de la musique militaire du bataillon de Bergues en garnison en cette ville a précédé l'ouverture de la séance; les élèves du cit. Blériot, instituteur, entrent dans la salle, précédés d'une musique relative à leur âge et exécutant des airs patriotiques.

Le Président ouvre la séance par un discours relatif au spectacle intéressant de ces jeunes élèves, l'espoir de la patrie; il leur rend sensible les différents âges qu'ils parcourront, l'avantage qu'ils retireront d'avoir reçu une éducation toute républicaine, débarrassée de tous les préjugés anciens, d'où il s'ensuit que, dans l'âge mûr, ils deviendront sûrement des hommes, tous auront reçu la même éducation, tous connoîtrons les loix, y croiront, les exécuterons parce qu'ils les sentiront.

Callaert obtient la parole et s'adressant à ces jeunes élèves, il leur retrace les droits de l'homme, ses devoirs. Tous les âges ont les leurs, vous n'avez, jeunes citoyens, qu'à consulter votre cœur, et toujours, il vous dira, soit par un plaisir, soit par un reproche secret, si vous les avez remplis. L'attachement particulier à ceux

(1) Note de Bouillaud : « Le directeur de la poste de l'armée des Ardennes a exigé et perçu le sol par livre ».

(2) P.V., XXXII, 396. Bⁱⁿ, 12 vent; J. Sablier, n° 1173; J. univ., n° 1561.

(3) C 295, pl. 988, p. 10.